

Nombre de conseillers		DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JANVIER 2023	
En exercice	35	Date de la convocation	2 janvier 2023
Quorum	24	Secrétaire de séance	Valérie CALAMIA
Présents	33	N° de la délibération	8. CA 2023 01 10
Représentés	2	Objet	Commission de suivi social
Votants	35		
Le 10 janvier 2023 à 16H00, les membres du Conseil d'administration se sont réunis au siège de Lorient Agglomération, Quai du Péristyle, 56100 Lorient, suivant la convocation qui leur a été adressée par Madame la Présidente le 2 janvier 2023.			

Participants (33) : Mme Hortense LE PAPE, Mme Marie-Hélène HERRY, M. David ROBO (vote à compter de la délibération N°2), M. Fabrice LOHER, M. Marc BOUTRUCHE, M. Michel TOULMINET, Mme Annaïck HUCHET, Mme Christine LE STRAT, Mme Marie-Françoise CERZ, Mme Marie-Jo LE BRETON (ne vote plus à compter de la délibération N°23), Mme Marie-Thérèse CABON, Mme Martine LOHEZIC, Mme Morgane LE ROUX, Mme Myrienne COCHE, M. André KERVEADOU, M. Christian SEBILLE, M. Gilles CARRERIC, M. Nicolas JAGOUDET, M. Pascal BARRET, M. Philippe LE RAY, M. Pierre GUEGAN, Mme Anne BASTIEN, M. Jean-Noël TEXIER, Mme Denise LAUSEIG, Mme Yolande HANVIC, Mme Lorette DRIN, Mme Marie-Anne LE BOURLAY, M. Donatien TRECANT, Mme Huguette LE CAHEREC, M. Christophe CLOEREC, Mme Nadia FROGER, Mme Sandrine TRELLU, Mme Hélène LE GALL

Excusés ayant donné pouvoir (2) : Mme Soizic PERRAULT (pouvoir à M. GUEGAN), M. Yves GICQUELLO (pouvoir à Mme CERZ).

Le CCH permet aux Offices de créer des commissions facultatives pour suivre et organiser des activités spécifiquement dédiées. Il est ainsi proposé de créer une « Commission de suivi social », chargée du suivi de l'évolution des impayés des locataires présents en portant une attention particulière aux dettes des locataires en grande difficulté et en appréciant notamment la logique d'accompagnement social dédiée au règlement des situations personnelles de chacun des dossiers exposés.

La Commission sera amenée à connaître des dossiers d'expulsion.

Le cas échéant et eu égard au nombre de dossiers analysés, elle pourra être territorialisée (Est/Ouest).

Il est proposé de constituer une Commission de suivi social, comprenant 9 administrateurs, dont les 6 représentants des locataires.

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré à l'UNANIMITE :

- valide la constitution d'une Commission de suivi social,
- procède à la désignation des membres de la Commission, en désignant les administrateurs suivants :
 - Madame Hortense LE PAPE,
 - Madame Soizic PERRAULT,
 - Madame Marie-Françoise CERZ,
 - Monsieur Michel TOULMINET (*suppléant*),
 - Madame Myrienne COCHE (*suppléante*),
 - Monsieur Yves GICQUELLO (*Suppléant*),
 - Madame Denise LAUSEIG, Confédération Syndicale des Familles,
 - Madame Yolande HANVIC, Confédération Syndicale des Familles,
 - Madame Lorette DRIN, Confédération Nationale du Logement,
 - Madame Marie-Anne LE BOURLAY, Association Force Ouvrière Consommateurs,
 - Monsieur Donatien TRECANT, INDECOSA CGT 56,
 - Madame Huguette LE CAHEREC, Consommation Logement et Cadre de Vie.